



Décisions du Conseil communal du mardi 6 novembre 2012

00. Procès-verbal dernière séance (p.m 28.08.2012)

Le Conseil communal approuve le procès-verbal de sa séance du 28 août 2012.

01. Administration générale : Motion contre le projet de « contournement Nord de Wavre ».

Ce point est rejeté.

02. Académie de Musique et des arts de la parole : Acquisition d'instruments – Principe - Mode de passation et fixation des conditions du marché.

Le Conseil communal approuve le principe d'acquérir des instruments de musique pour un montant maximum de 2.300 €.

03. Administration générale : Application SMS - Convention – Approbation.

Le Conseil communal approuve le recours à l'application SMS mise à disposition par la Ville d'Ottignies-Louvain-La-Neuve.

04. Administration générale : Accueilantes conventionnées de Grez-Doiceau - Subvention de la fête de Saint Nicolas - Modalités d'octroi et de contrôle.

Le Conseil communal octroie une subvention de 250 euros aux accueilantes conventionnées de Grez-Doiceau pour l'organisation de la fête de Saint Nicolas du 07 décembre 2012.

05. Administration générale : Subvention 2012 au Comité des fêtes de Gastuche - Modalités d'octroi et de contrôle.

Le Conseil communal octroie exceptionnellement une subvention de 500 euros au Comité des fêtes de Gastuche pour l'organisation des fêtes des 31 août, 1^{er} et 2 septembre 2012.

06. Administration générale : Enseignement fondamental – Année scolaire 2012-2013 - Avantages sociaux – Principe.

Le Conseil communal approuve le principe d'accorder, aux élèves des Pouvoirs Organisateurs des écoles libres de Grez-Doiceau, les mêmes avantages sociaux que ceux accordés aux élèves de l'enseignement communal, aux mêmes conditions (financières) et pour autant qu'il s'agisse d'écoles de même catégorie que celles dont l'enseignement est organisé par la commune.

07. Administration générale : Subvention aux clubs de football – Approbation par l'Autorité de tutelle – Prise d'acte.

Le Collège communal porte à la connaissance des membres du Conseil que l'Autorité de tutelle a approuvé les délibérations du Conseil communal du 03 juillet 2012 relatives à l'octroi d'une subvention aux clubs de football concernant la tonte et la convention de mise à disposition des infrastructures sportives.

08. Administration générale : Informatique : Prise de participation dans l'Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle (IMIO).

La commune prend part à l'Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle, en abrégé IMIO srl et en devient membre. Celle-ci, conformément à ses statuts, a pour but de promouvoir et coordonner la mutualisation de solutions organisationnelles, de produits et services informatiques pour les pouvoirs locaux de Wallonie.

09. Administration générale : I.S.B.W. - Assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2012 - Points porté à l'ordre du jour - Approbation.

Le Conseil communal approuve les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de l'ISBW du 28 novembre 2012.

10. Administration générale : SEDIFIN - Assemblée générale statutaire du 23 novembre 2012 - Points portés à l'ordre du jour - Approbation.

Le Conseil communal approuve les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale statutaire de SEDIFIN du 23 novembre 2012.

11. Administration générale : SEDILEC - Assemblée générale statutaire du 23 novembre 2012 - Points portés à l'ordre du jour - Approbation.

Le Conseil communal approuve les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale statutaire de SEDILEC du 23 novembre 2012.

12. Affaires culturelles : Centre Culturel de la Vallée de la Néthen ASBL - Contrat-programme 2009/2012 – Prolongation par avenant jusqu'au 31 décembre 2014 – Approbation.

Le Conseil communal approuve l'avenant au contrat-programme 2009/2012 prolongeant celui-ci jusqu'au 31 décembre 2014.

13. Affaires sociales : Plan annuel d'actions 2012/2013 – Commune de Grez-Doiceau dans le secteur ATL (Accueil des enfants durant leur Temps Libre) – Rapport d'activités 2011-2012 – Prise d'acte.

Le Conseil communal prend acte du rapport d'activités pour l'année 2011-2012 ainsi que le contenu du plan d'actions annuel 2012-2013 relatifs au secteur ATL.

14. CPAS : Budget 2012 – Modification budgétaire n° 3 - Approbation.

Le Conseil communal approuve la délibération du Conseil du Centre Public d'Action Sociale aux montants repris ci-dessous.

Service ordinaire :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
Budget initial après MB n°2	5.055.372,50 €	5.055.372,50 €	0,00 €
Augmentation crédit	422.913,60 €	507.942,41 €	- 85.028,81 €
Diminution crédit	- 32.500,00 €	-117.528,81 €	85.028,81 €
<u>TOTAL :</u>	5.445.786,10 €	5.445.786,10 €	0,00 €

Service extraordinaire :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
Budget initial après MB n°2	1.049.800,00 €	1.049.800,00 €	0,00 €
Augmentation crédit	62.000,00 €	72.000,00 €	-10.000,00 €
Diminution crédit	-13.000,00 €	- 23.000,00 €	10.000,00 €
<u>TOTAL :</u>	1.098.800,00 €	1.098.800,00 €	0,00 €

15. Cultes : Fabrique d'Eglise de Nethen - Compte 2011.

Le Conseil communal émet un avis favorable quant à l'approbation du compte 2011 de la Fabrique d'Eglise Saint Jean-Baptiste à Nethen lequel se clôture comme suit grâce à une intervention communale de 9.959,81 € inscrite sous l'article 17 des recettes ordinaires :

Recettes : 19.446,66 €
Dépenses : 8.834,16 €
Excédent : 10.612,50 €

16. Cultes : Fabrique d'Eglise Saints Pierre & Paul à Archennes - compte 2011– Rectification – Prise d'acte.

Le Conseil communal prend acte des rectifications apportées au compte 2011 de la Fabrique d'Eglise Saints Pierre & Paul à Archennes, lequel se clôture dès lors comme suit :

Recettes : 15.938,95 €

Dépenses : 12.884,53 €

Excédent : 3.054,42 €

17. Cultes : Fabrique d'Eglise Saint Georges à Grez-Doiceau - Compte 2011– Rectification – Prise d'acte.

Le Conseil communal prend acte des rectifications apportées au compte 2011 de la Fabrique d'Eglise Saint Georges à Grez-Doiceau, lequel se clôture dès lors comme suit :

Recettes : 50.125,59 €

Dépenses : 45.856,70 €

Excédent : 4.268,89 €

18. Cultes : Fabrique d'Eglise Saint Paul à Gastuche - compte 2011– Rectification – Prise d'acte.

Le Conseil communal prend acte des rectifications apportées au compte 2011 de la Fabrique d'Eglise Saint Paul à Gastuche, lequel se clôture dès lors comme suit :

Recettes : 1.416,08 €

Dépenses : 995,42 €

Excédent : 420,66 €

19. Cultes : Fabrique d'Eglise Saints Pierre & Joseph à Doiceau - Compte 2011 – Rectification – Prise d'acte.

Le Conseil communal prend acte des rectifications apportées au compte 2011 de la Fabrique d'Eglise Saints Joseph & Pierre à Doiceau, lequel se clôture dès lors comme suit :

Recettes : 19.103,21 €

Dépenses : 11.413,77 €

Excédent : 7.689,44 €

20. Cultes : Fabrique d'Eglise Sts Pierre et Paul à Archennes - Exercice 2012 modification budgétaire n° 1.

Le Conseil communal émet un avis favorable quant à l'approbation de la modification budgétaire n° 1, service extraordinaire, de la Fabrique d'Eglise Sts Pierre et Paul à Archennes, à l'issue de laquelle le budget extraordinaire de l'exercice 2012 se clôture en recettes et en dépenses à 74.126,67 € grâce à une intervention communale supplémentaire à l'extraordinaire de 5.043,57 €.

21. Cultes : Fabrique d'Eglise St Pierre et St Paul à Archennes – Budget 2013 – Avis.

Le Conseil communal émet un avis favorable quant à l'approbation du budget 2013 de la Fabrique d'Eglise St Pierre et St Paul à Archennes, lequel se clôture en recettes et en dépenses à 60.110,00 € grâce à une intervention communale de 14.595,13 € inscrite sous l'article 17 des recettes ordinaires et à un subside extraordinaire communal de 1.674,54 € inscrit sous l'article 25 des recettes extraordinaires.

22. Cultes : Fabrique d'Eglise Sts Pierre & Joseph à Doiceau – Budget 2013 - Avis.

Le Conseil communal émet un avis favorable quant à l'approbation du budget 2013 de la Fabrique d'Eglise Sts Pierre & Joseph à Doiceau, lequel se clôture en recettes et en dépenses à 21.645,00 € grâce à une intervention communale de 8.535,53 € inscrite sous l'article 17 des recettes ordinaires et une intervention communale de 11.500,00 € inscrite sous l'article 25 des recettes extraordinaires.

23. Cultes : Fabrique d'Eglise Saint Paul à Gastuche – Budget 2013 - Avis.

Le Conseil communal émet un avis favorable quant à l'approbation du budget 2013 de la Fabrique d'Eglise St Paul à Gastuche, lequel se clôture en recettes et en dépenses à 945,97 € grâce à une intervention communale de 883,97 € inscrite sous l'article 17 des recettes ordinaires.

24. Cultes : Eglise protestante de Wavre – Budget 2013 - Avis.

Le Conseil communal émet un avis favorable quant à l'approbation du budget 2013 de l'Eglise Protestante Unie de Belgique à Wavre, lequel se clôture en recettes et en dépenses à 11.299,00 € l'intervention de la Commune de Grez-Doiceau, prévue à l'article 15 du service ordinaire, s'élevant à 850,00 €.

25. Cultes : Fabrique d'Eglise St Jean-Baptiste à Nethen – Budget 2013 – Avis.

Le Conseil communal émet un avis favorable quant à l'approbation du budget 2013 de la Fabrique d'Eglise St Jean-Baptiste à Nethen, lequel se clôture en recettes et en dépenses à 21.265,00 € grâce à une intervention communale de 8.250,74 € inscrite sous l'article 17 des recettes ordinaires.

26. Cultes : Fabrique d'Eglise de Bossut Notre-Dame – Budget 2013 – Avis.

Le Conseil communal émet un avis favorable quant à l'approbation du budget 2013 de la Fabrique d'Eglise de Bossut Notre-Dame, lequel se clôture en recettes et en dépenses à 15.727,79 € grâce à une intervention communale de 13.593,81 € inscrite sous l'article 17 des recettes ordinaires.

27. Environnement : Gestion des déchets – Tableau prévisionnel du coût vérité 2013 – Taux de couverture- Définition du service minimum.

Le Conseil communal approuve le tableau prévisionnel coût-vérité pour la gestion des déchets durant l'exercice 2013, lequel se synthétise comme suit :

- évaluation des dépenses : 567.291,79 euros
- évaluation des recettes : 567.299,60 euros

ce qui correspond à une couverture des dépenses par les recettes évaluée à 100 %.

Le Conseil communal assure le service minimum en attribuant aux habitants de la commune un quota de sacs poubelle calculé sur base de la taille du ménage ou de l'affectation du bâtiment définies comme suit:

- ménage d'une ou deux personnes : sacs poubelles pour une capacité totale de 600 litres ;
- ménage de trois personnes : sacs poubelles pour une capacité totale de 1200 litres ;
- ménage de quatre personnes et plus: sacs poubelles pour une capacité totale de 1800 litres ;
- secondes résidences et quiconque exerce, dans un immeuble différent de son domicile, une profession indépendante ou dirige effectivement une entreprise, un organisme ou un groupement quelconque quel qu'en soit le nom ou le but : sacs poubelles pour une capacité totale de 600 litres.

Le montant correspondant au quota de sacs attribués sera ajouté à la taxe prévue selon le règlement-taxe sur les déchets en vigueur.

28. Finances : Comptes annuels de l'exercice 2011 – Approbation - Prise d'acte.

Le Conseil communal prend acte de l'approbation par expiration du délai des comptes annuels de l'exercice 2011.

29. Finances : Budget 2012 – Modification budgétaire n°3 (services ordinaire et extraordinaire).

Le Conseil communal approuve l'ensemble de la modification n° 3 du budget communal pour l'exercice 2012 laquelle se clôture comme suit :

Service ordinaire:

Recettes :	14.674.287,86 euros
Dépenses :	<u>14.654.006,86 euros</u>
Solde (boni) :	20.281,00 euros

Service extraordinaire:

Recettes :	6.573.379,27 euros
Dépenses :	<u>6.573.379,27 euros</u>
Solde :	0,00 euros

30. Finances : Fiscalité communale - Centimes additionnels communaux au précompte immobilier – Exercice 2013 – Règlement-taxe – Approbation – Prise d'acte.

Le Conseil communal prend acte du courrier de la tutelle générale qui conclut à l'approbation de la délibération établissant à 1800 le taux des centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2013.

31. Finances : Fiscalité communale - Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques – Exercice 2013 – Règlement-taxe – Approbation – Prise d'acte.

Le Conseil communal prend acte du courrier de la tutelle générale qui conclut à l'approbation de la délibération établissant à 6% le taux de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour l'exercice 2013.

32. Finances : Fiscalité communale – Règlement établissant la contribution parentale pour les repas scolaires – Année scolaire 2012-2013 – Règlement-redevance.

33. Finances : Fiscalité communale - Redevance sur l'enlèvement par l'Administration communale de déchets de toute nature déposés à des endroits où ce dépôt est interdit – Exercice 2013 - Règlement-redevance

34. Finances : Fiscalité communale - Redevance communale pour la fourniture de sacs-poubelles - Exercice 2013.

35. Finances : Fiscalité communale – Taxe sur les terrains de camping – Exercice 2013 – Règlement-taxe.

36. Finances : Fiscalité communale - Taxe communale sur les terrains de golf – Exercice 2013 - Règlement-taxe.

37. Finances : Fiscalité communale - Taxe communale sur les immeubles bâtis inoccupés – Exercice 2013 – Règlement-taxe.

38. Finances : Fiscalité communale - Taxe sur les piscines privées – Exercice 2013 - Règlement-taxe.

39. Finances : Fiscalité communale - Taxe communale sur les parcelles non bâties situées dans un lotissement non périmé – Exercice 2013 – Règlement-taxe.

40. Finances : Fiscalité communale - taxe communale sur les secondes résidences – Exercice 2013– Règlement-taxe.

41. Finances : Fiscalité communale – Taxe forfaitaire sur l'enlèvement des immondices – Exercice 2013 – Règlement-taxe.

42. **Finances : Fiscalité communale - Taxe sur la distribution à domicile de feuilles et de cartes publicitaires ainsi que de catalogues, de journaux et d'échantillons, lorsque ces imprimés sont non adressés – Exercice 2013 - Règlement-taxé.**
43. **Finances : Fiscalité communale - Taxe communale sur les constructions et reconstructions – Exercice 2013 – Règlement-taxé.**
44. **Finances : Fiscalité communale – Taxe sur le raccordement au réseau d'égouts demandé par des tiers – Exercice 2013 – Règlement-taxé.**
45. **Finances : Fiscalité communale - Redevance sur les demandes d'autorisation d'activités en application du décret relatif au permis d'environnement et au permis unique - Exercice 2013 – Règlement-redevance.**
46. **Finances : Fiscalité communale - Taxe communale sur la délivrance de documents administratifs – Exercice 2013 – Règlement-taxé**
47. **Finances : Fiscalité communale - Redevance pour la délivrance de renseignements administratifs, de copies ou de photocopies de documents ainsi que de travaux exécutés pour le compte de tiers – Exercice 2013 – Règlement-redevance.**
48. **Finances : fiscalité communale - Redevance sur la conservation des véhicules saisis par la police ou déplacés par mesure de police – exercice 2013 – Règlement-redevance.**
49. **Finances : Département de l'Etat Civil – Gratuité des célébrations de mariages pour l'exercice 2013.**

Le Conseil communal décide que les célébrations de mariages ne feront pas l'objet d'une redevance communale durant l'exercice 2013.

50. **Travaux publics : Achat groupé d'électricité et de gaz pour les pouvoirs publics par l'intercommunale SEDIFIN – Adhésion aux troisièmes marchés de fournitures de gaz et d'électricité - Cahier spécial des charges - Conventions de coopération relatives à l'organisation d'un achat groupé dans le cadre de la fourniture d'électricité et de gaz - Approbation.**

Le Conseil communal adhère aux marchés d'achat groupé de gaz et d'électricité organisés par l'intercommunale Sedifin et de faire participer la Commune de Grez-Doiceau à l'opération.

51. **Travaux publics : (TP2012/075) Marché public de fournitures : Acquisition d'un module de jeux pour l'école maternelle de Pécrot – Modification de sa délibération du 03 juillet 2012 - Nouvelle estimation de la dépense.**

Le Conseil communal approuve la nouvelle estimation globale de ce marché de fournitures à maximum 5.200,00 € TVA de 21% comprise.

52. **Travaux publics : (TP2012/099) Marché public de fournitures : Acquisition d'un transformateur pour le chargeur du véhicule électrique communal – Principe, descriptif technique et estimation : approbation – Choix du mode de passation et fixation des conditions du marché.**

Le Conseil communal approuve le principe d'acheter un transformateur pour le chargeur du véhicule électrique communal pour un montant global estimatif de la dépense à 800 € TVA de 21% comprise.

53. Travaux publics : (TP2012/109) Marché public de travaux – Remise en état d’un exutoire de fumée défectueux à l’école communale située rue du Pont au Lin n°22 (cage d’escalier) – Principe et estimation : approbation – Choix du mode de passation et fixation des conditions du marché.

Le Conseil communal approuve le principe de faire procéder à la remise en état d’un exutoire de fumée défectueux situé dans la cage d’escalier de l’école communale située rue du Pont au Lin n°22 pour un montant global estimatif de la dépense à maximum 2.500 € TVA de 21% comprise.

54. Travaux publics : (TP2012/110) Marché public de travaux – Remise en état d’un exutoire de fumée défectueux à l’Espace social – Principe et estimation : approbation – Choix du mode de passation et fixation des conditions du marché.

Le Conseil communal approuve le principe de faire procéder à la remise en état d’un exutoire de fumée défectueux situé à l’Espace social pour un montant global estimatif de la dépense à maximum 2.500 € TVA de 21% comprise.

55. Travaux publics : Collecteur de Pécrot - Travaux d’égouttage conjoints au collecteur et traversée de l’ancienne décharge de Pécrot – Décompte final en matière d’égouttage prioritaire - Réf. SPGE n° 25037/02/G031 – Approbation – Souscription de parts bénéficiaires – Intervention financière communale dans les frais de traitement des déchets.

Le Conseil communal approuve le décompte final des travaux d’égouttage supplémentaires réalisés dans le cadre des travaux de pose du collecteur de Pécrot au montant de 76.625,68 € HTVA.

56. Travaux publics : (TP052) Travaux d’aménagement et d’extension de la Maison communale – Avenant n°5 : travaux complémentaires – Approbation.

Le Conseil communal approuve l’avenant n° 5 relatif aux travaux complémentaires à exécuter dans le cadre des aménagements et extension de la Maison communale, au montant global de **12.054,29 € TVAC**, portant d’une part le montant global des travaux à **706.043,52 € TVAC** et, d’autre part, le délai d’exécution global des phases 1 et 2 à 284 jours ouvrables, sur base des 74 jours ouvrables octroyés depuis le début du chantier.

57. Travaux publics : (TP2011/050) Marché de travaux: Travaux d’amélioration et d’égouttage de la rue Emile Vandervelde à Néthen – Cahier spécial des charges et avis de marché : modifications et adaptations.

Le Conseil communal approuve le cahier spécial des charges et l’avis de marché à publier, tous deux modifiés et adaptés conformément aux remarques de la tutelle générale d’annulation et de lui transmettre le dossier modifié.

58. Travaux publics : (TP2012/090) Marché public de fournitures : acquisition de vitrages pour l’école communale de Grez-Centre – Principe, inventaire estimatif et récapitulatif et estimation : approbation – Choix du mode de passation et fixation des conditions du marché.

Le Conseil communal approuve le principe d’acquérir des vitrages pour l’école communale de Grez Centre pour un montant global estimatif de la dépense à maximum 5.000 € TVA de 21% comprise.

59. Travaux publics : (TP2012/041) Travaux d’aménagement de voirie, berges et ouvrages d’art rue de Hamme-Mille (tronçon depuis l’arbre du Centenaire jusqu’à la rue Emile Vandervelde) – Cahier spécial des charges, métrés estimatif et récapitulatif, avis de marché et estimation : approbation – Choix du mode de passation du marché – Demande de subside.

Le Conseil communal approuve le dossier projet relatif aux travaux susmentionnés, tel qu’établi par l’auteur de projet, la SPRL C² PROJECT, comportant notamment le cahier spécial des charges, les métrés estimatif et récapitulatif et les plans pour un montant global estimatif de ce marché de travaux à 469.230,92 € HTVA, soit 567.769,41 € TVAC.

60. Travaux publics : (TP2012/102) Marché de travaux : entretien et réparation de la toiture du bâtiment communal situé rue du Beau Site, 30 à Biez – Principe, descriptif technique et estimation : approbation – Choix du mode de passation et fixation des conditions du marché.

Le Conseil communal approuve le principe de procéder à l'entretien et à la réparation de la toiture du bâtiment communal situé rue du Beau Site, 30 à Biez pour un montant global estimatif de la dépense à maximum 4.500 € TVA de 21% comprise.

61. Travaux publics : (TP2012/103) Marché de travaux : entretien et réparation de la toiture du dépôt communal – Principe, descriptif technique et estimation : approbation – Choix du mode de passation et fixation des conditions du marché.

Le Conseil communal approuve le principe de procéder à l'entretien et à la réparation de la toiture du dépôt communal de Grez-Doiceau pour un montant global estimatif de la dépense à maximum 20.000 € TVA de 21% comprise.

62. Travaux publics : (TP2012/104) Marché de travaux : entretien et réparation de la toiture du bâtiment administratif et de la section primaire de l'école communale de Grez-centre – Principe, cahier spécial des charges et métrés estimatif et récapitulatif: approbation – Mode de passation du marché.

Le Conseil communal approuve le principe de procéder à l'entretien et à la réparation de la toiture du bâtiment administratif et de la section primaire de l'école communale de Grez-centre pour un montant global estimatif de la dépense à maximum 26.000 € TVA de 21% comprise.

63. Travaux publics : (TP2012/105) Marché de travaux : entretien et réparation de la toiture du bâtiment contigu au cimetière de Grez – Principe, descriptif technique et estimation : approbation – Choix du mode de passation et fixation des conditions du marché.

Le Conseil communal approuve le principe de procéder à l'entretien et à la réparation de la toiture du bâtiment contigu au cimetière de Grez pour un montant global estimatif de la dépense à maximum 12.000 € TVA de 21% comprise.

64. Travaux publics : (TP2012/106) Marché de travaux : entretien et réparation de la toiture de la salle de Doiceau – Principe, descriptif technique et estimation : approbation – Choix du mode de passation du marché.

Le Conseil communal approuve le principe de procéder à l'entretien et à la réparation de la toiture de la salle de Doiceau pour un montant global estimatif de la dépense à maximum 32.000 € TVA de 21% comprise.

65. Travaux publics : (TP2012/108) Marché de travaux : entretien et réparation de la toiture de la morgue d'Archennes et de la morgue de Néthen – Principe, descriptif technique et estimation : approbation – Choix du mode de passation et fixation des conditions du marché.

Le Conseil communal approuve le principe de procéder à l'entretien et à la réparation des toitures des morgues d'Archennes et de Néthen pour un montant global estimatif de la dépense à maximum 7.200 € TVA de 21% comprise.

66. Travaux publics : (TP2011/083) – Désaffectation de l'ancienne grue « Gallmac ».

Le Conseil communal décide de désaffecter la grue GALLMAC du patrimoine communal.

67. Travaux publics : (TP2012/077) Marché de travaux : remplacement de l'installation de chauffage du bâtiment situé rue du Beau Site, 30 à Biez – Principe, cahier spécial des charges et métrés estimatif et récapitulatif : approbation – Mode de passation du marché.

Le Conseil communal approuve le principe de procéder au remplacement de l'installation de chauffage du bâtiment situé rue du Beau Site, 30 à Biez pour une estimation de la dépense à maximum 13.000 € TVA de 21% comprise.

68. Travaux publics : (TP2012/115) Marché de fournitures : Acquisition de 5 abribus – Principe, et estimation : approbation – Mode de passation et conditions du marché.

Le Conseil communal approuve le principe de l'achat de 5 abribus à installer aux arrêts du TEC pour un montant global estimatif de la dépense à 7.193,03 € TVA de 21% comprise.

69. Travaux publics : (TP2012/114) Marché de fournitures : Acquisition de fournitures pour la création de cuisines pour les 3 logements de transit avenue Félix Lacourt, 174 à Hèze – Principe, descriptif technique et estimation : approbation – Choix du mode de passation et conditions du marché.

Le Conseil communal approuve le principe d'acquérir des fournitures pour la création de cuisines pour les 3 logements de transit avenue Félix Lacourt à Hèze pour un montant global estimatif de la dépense à maximum 7.500 € TVA de 21% comprise.

70. Travaux publics : (TP2012/116) Marché de fournitures : Acquisition de guirlandes lumineuses et accessoires – Principe, et estimation : approbation – Mode de passation et conditions du marché.

Le Conseil communal approuve le principe de l'acquisition de guirlandes lumineuses et accessoires. pour un montant global estimatif de la dépense à maximum 1.500 € TVA de 21% comprise.

71. Urbanisme : (TPU2009/100) Marché public de services : Réalisation d'un Plan Communal d'Aménagement au plan de secteur de la zone de Gottechain – Adoption définitive.

Le Conseil communal ne s'est pas prononcé en faveur de l'adoption définitive du PCA de Gottechain.

72. Urbanisme : Projet - Actes et travaux impliquant une création de voirie - Permis d'urbanisme – La société IMMOBILIERE PUBLIQUE DU CENTRE ET DE L'EST DU BRABANT WALLON – Sentier des 5 Bonniers - Construction de 15 logements sociaux et aménagement d'une voirie.

Le Conseil communal ne s'est pas prononcé en faveur de la construction de 15 logements sociaux et de l'aménagement d'une voirie.

73. Administration générale : I.B.W. - Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 30 novembre 2012 - Points portés à l'ordre du jour - Approbation.

Le Conseil communal approuve les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IBW du 30 novembre 2012.

Hommage à Monsieur Willy Vanderlinden

A l'issue de sa séance publique, le Conseil communal observe une minute de silence en mémoire de Monsieur Willy Vanderlinden, décédé le 13 octobre 2012, qui fut notamment échevin de Bossut-Gottechain puis de Grez-Doiceau, conseiller communal et conseiller du CPAS. Messieurs Roberti de Winghe, Jonckers, Todts, Pirot, Goergen et Barbier évoquent ensuite tour à tour la mémoire de Monsieur Willy Vanderlinden.